

*Lines.* Ces exemples illustrent les énormes bénéfices faits par certaines gens en relation avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Qu'on examine n'importe quelle société de gaz importante, n'importe quelle société de pipe-line à gaz au Canada, qu'on étudie la situation financière de n'importe quelle grande entreprise de pipe-line à pétrole au Canada, et l'on trouvera certainement les mêmes profits fabuleux!

On a enquêté sur les bénéfices d'exploitation de la *Northern Ontario Natural Gas Company*. J'ai vu dans le *Globe and Mail* du vendredi 13 février que M. Farris a acheté 37,500 actions pour \$300. Il en a vendu 22,500 pour \$318,300. Il a conservé 15,000 actions et, au prix approximatif de \$14 chacune où elles se vendent aujourd'hui, ce M. Farris, grâce à un placement de \$300, réalise une plus-value de capitaux de \$528,000. Voilà précisément le genre de manœuvres incroyables que le gouvernement protège par cette mesure, grâce aux taux qui peuvent être exigés et qui permettront de réaliser des bénéfices sur ces montants fabuleux. M. Clark, un autre portefeuilliste de la même compagnie, a acheté 58,549 actions au prix de \$9,072.50. Il a vendu 30,149 actions pour \$146,215. Il a conservé 28,400 actions, et au prix de vente de ces actions aujourd'hui, cet homme, grâce à un placement de \$9,072.50, est en mesure de réaliser un profit de \$543,000. M. Newell, la troisième personne mentionnée, a acheté 29,334 actions au prix de \$10,160. Il en a vendu 22,850 pour \$234,125. Il détient encore 6,584 actions. M. Newell, grâce à un placement d'à peine plus de \$10,000, peut réaliser un bénéfice de \$326,000.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ce genre de bénéfices fabuleux, fondés non pas sur un placement de risque, mais sur un simple placement nominal, fondé surtout sur le contrôle, l'acquisition et la possession d'une forte quantité d'actions, est une honte pour le pays et le Parlement. Vu ces bénéfices fabuleux, vu qu'une poignée de gens ont le contrôle de ces grandes ressources d'énergie, les Canadiens s'attendaient que le gouvernement prenne des dispositions en vue de rendre aux Canadiens les ressources naturelles de leur pays. L'a-t-il fait? Non! De fait, aucune mesure efficace en vue de reprendre le droit de déterminer les tarifs aux consommateurs n'a été prévue dans ce projet de loi.

Au cours de récentes campagnes électorales, le gouvernement a dit bien catégoriquement aux Canadiens de quelle façon il mettrait en valeur les ressources du pays dans l'intérêt de la nation canadienne. Dans une brochure

publiée avant les élections de 1957 par l'administration nationale du parti conservateur-progressiste, 141 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario), je relève en page six le passage suivant:

Les filiales canadiennes de sociétés étrangères devraient être obligées d'assurer aux capitalistes canadiens une part considérable de leurs actions.

Il n'en est pas question dans le bill à l'étude. A la page 7 du même document, je trouve le passage suivant:

Dans son discours d'ouverture de la campagne électorale, le 25 avril, M. John Diefenbaker a déclaré solennellement: "Comme tous les Canadiens, et je souligne ce que je vais dire, nous faisons bon accueil au capital étranger. Nous ne voulons pas le décourager. Je dis cependant ceci. ... Le sens de l'intérêt national du Canada exige, pour nous Canadiens, que ce capital serve au plus grand bien du Canada. Je vais plus loin, et je cite un extrait du *Financial Post* dont j'ai parlé et qui est ainsi conçu: ...

**M. l'Orateur:** Avant que l'honorable député aille plus loin, pense-t-il que ce débat, dont la portée est sans doute très étendue, a trait aux placements étrangers? Il se rattache, il me semble, au placement de capitaux dans les sociétés de pétrole, de gaz et d'énergie, non pas du point de vue de la source extérieure ou intérieure des capitaux, mais de leur placement. Je me demande simplement s'il n'y a pas des limites à la portée du présent débat.

**M. Argue:** Je vous renvoie, monsieur l'Orateur, au débat sur le pipe-line transcanadien. Il s'agissait d'une mesure législative qui n'intéressait que les pipe-lines canadiens. Pourtant, le débat a porté la plupart du temps sur la question de savoir si les personnes qui avaient placé des fonds dans cette société et qui la dirigeaient étaient effectivement des Canadiens. Lorsque nous étudions un bill qui vise à réglementer les prix du gaz au Canada, j'estime que l'efficacité du bill dépend, dans une certaine mesure, du point où les grandes sociétés de gaz et de pétrole que la mesure législative tend à réglementer sont dominées par des capitaux étrangers. S'il ne s'agissait que de capitalistes canadiens, nous pourrions adopter une certaine attitude envers ce bill, mais comme nous avons affaire, en fait, à une industrie qui est dirigée, dans une très grande mesure, par des capitalistes étrangers, notre attitude ne peut être la même. J'estime qu'il n'est pas du tout étranger à la politique générale du gouvernement en matière d'énergie de savoir si les sociétés qui peuvent être réglementées appartiennent à des capitalistes étrangers et sont dirigées par eux.

**M. l'Orateur:** Je crois que l'honorable député est en droit de parler des sociétés actuelles, mais ce que je me demandais, c'est si la politique générale en matière de placements étrangers était en cause dans ce débat.